

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

Consultation des Organes directeurs de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2029 (41 C/4) et du Programme et Budget pour 2022-2025 (41 C/5) de l'UNESCO

Cette consultation fait suite à la décision de la Conférence générale de l'UNESCO d'inviter le Conseil exécutif, la Directrice générale et les organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance de l'UNESCO, en particulier la Recommandation 74, qui prévoit la consultation de tous les organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO afin qu'ils puissent proposer des contributions formelles aux projets du C/4 et C/5, (voir le [Document 39 C/70](#) et la [Résolution 39 C/87](#)).

Alors que le document **41 C/4** (Stratégie à moyen terme 2022-2029) définira une vision stratégique commune pour l'UNESCO et guidera son action pour les 8 prochaines années, les orientations stratégiques présentées dans le document 41 C/4 seront traduites dans le document de Programme et budget **41 C/5** (2022-2025), couvrant un cycle programmatique de quatre ans.

En effet, une première discussion entre le Secteur de la culture et les Délégations permanentes auprès de l'UNESCO sur le document 41 C/4 s'est tenue en juillet 2019. Les discussions se sont poursuivies lors de la 40e session de la Conférence générale, dans le cadre de la Commission culture, en novembre 2019 (voir le [document 40 C/94](#)).

Tous les États parties à la Convention de 2003 sont donc invités à contribuer à la préparation des documents 41 C/4 et 41 C/5 par le biais de **ce questionnaire en ligne** et à partager leurs points de vue sur l'avenir qu'ils envisagent pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 au cours de la période 2022-2029.

Les points de vue des Organes directeurs de la Convention de 2003 seront intégrés dans les propositions préliminaires de la Directrice générale pour les projets du C/4 et C/5. Ces documents seront présentés à la 210e session du Conseil exécutif en automne 2020 et seront davantage élaborés pour être examinés par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2021.

La **date limite** pour soumettre vos réponses à ce questionnaire est le **29 mai 2020**.

- Chaque État partie est prié de ne soumettre **qu'un seul formulaire** de réponse au questionnaire, qui existe dans les deux langues de travail de la Convention de 2003 en anglais et français.

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

- Les réponses fournies dans le cadre de l'enquête seront utilisées pour analyser la position et les points de vue des États, en lien avec la préparation des documents 41 C/4 et 41 C/5, et ne seront ni publiées, ni divulguées à des tiers.
- Les résumés des résultats du questionnaire seront aussi présentés et discutés lors de la huitième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003 (prévue du 25 au 27 août 2020).

Merci à l'avance de votre participation.

Il y a un **total de 12 questions** dans ce questionnaire.

- Veuillez noter que les questions avec une **astérisque rouge sont obligatoires**.
- Les champs libres sont limités à un **maximum de 500 mots**.
- Vous pouvez sauvegarder vos réponses et revenir au questionnaire plus tard pour le compléter.

Informations générales

Merci de bien vouloir remplir le nom de l'État partie que vous représentez et vos coordonnées.

***ÉTAT PARTIE:** (à choisir depuis la liste du questionnaire)

Les États parties sont listés en ordre alphabétique anglais.

***Civilité(M./Mme):**

***Nom de famille:**

***Prénom:**

***Nom de votre
institution et votre
fonction au sein de
l'institution:**

***Courriel:**

**Numéro de
téléphone:**

**Autre information
importante:**

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

*1- Quelles **fonctions de l'UNESCO** sont les plus pertinentes pour les travaux de la Convention de 2003 ?

Veuillez indiquer un niveau de pertinence entre 1 (le plus pertinent) et 5 (le moins pertinent) pour chacune de ces fonctions.

Un niveau de pertinence différent doit être sélectionné pour chaque fonction.

	1- Le plus pertinent	2	3	3	5- Le moins pertinent
Laboratoire d'idées , élaborant des propositions innovantes, y compris en terme de prospective.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisme normatif , définissant des normes et standards et suivant leur mise en œuvre.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Centre d'échange d'informations , développant et renforçant l'agenda mondial par des analyses, le suivi, et l'étalonnage des informations relatives.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisme de renforcement des capacités , en fournissant des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, et en développant les capacités institutionnelles et humaines.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Catalyseur de la coopération internationale , renforçant la coopération internationale et régionale, favorisant les alliances, le partage des connaissances et les partenariats opérationnels.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

*2- Quels sont les **principaux résultats** de la Convention de 2003 qui ont été obtenus dans le cadre de la Stratégie à moyen terme actuelle du 37 C/4 (2014-2021) ?

Veuillez sélectionner 4 résultats principaux dans la liste ci-dessous.

(Veuillez sélectionner de 1 à 4 réponses).

- ❖ Accentuation de l'intégration de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les politiques nationales de la culture et du patrimoine culturel

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

- ❖ Consolidation des cadres institutionnels et intégration du patrimoine culturel immatériel dans les programmes nationaux
- ❖ Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la sauvegarde au niveau national et des communautés
- ❖ Participation accrue des communautés à l'inventaire et à la sauvegarde du patrimoine vivant
- ❖ Soutien accru aux États parties par le biais des mécanismes de coopération internationale de la Convention (par exemple l'assistance internationale)
- ❖ Renforcement du suivi de l'impact de la Convention par l'élaboration d'un cadre global de résultats et la réforme du système de rapports périodiques
- ❖ Sensibilisation accrue et meilleure compréhension du rôle du patrimoine culturel immatériel par la contribution aux agendas du développement international, en particulier l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable

*3- Quels sont les **effets** à long terme de la Convention de 2003 (*tels que définis dans le [cadre global de résultats](#)*) qui devraient être abordés au cours de la stratégie à moyen terme 41 C/4 (2022-2029)?

Veillez indiquer un niveau de pertinence de 1 (le plus pertinent) à 4 (le moins pertinent) pour chaque effet.

Un niveau de pertinence différent doit être sélectionné pour chaque effet.

	1- Le plus pertinent	2	3	4- Le moins pertinent
Pratique et transmission continues du patrimoine culturel immatériel garanties	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Diversité du patrimoine culturel immatériel respectée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Reconnaissance de l'importance du patrimoine culturel immatériel, sensibilisation à son sujet et à sa sauvegarde garanties	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Engagement et coopération internationale pour la sauvegarde renforcés entre toutes les parties prenantes à tous les niveaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

*4.a - Voici certains des **défis actuels et émergents** qui doivent être relevés, afin de mieux atteindre les objectifs de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au cours de la période 2022-2029.

Veillez indiquer un niveau de pertinence entre 1 (le plus pertinent) et 4 (le moins pertinent) pour chacun de ces défis.

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

	1- Le plus pertinent	2	3	4- Le moins pertinent
Suivi de la mise en œuvre de la convention de 2003 et évaluation de son impact au niveau du pays et des communautés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renforcement des capacités et des ressources institutionnelles pour répondre aux attentes et aux demandes croissantes pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Procédures décisionnelles complexes pour les fonctions statutaires de la Convention de 2003	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Révision et réforme des mécanismes liés à l'inscription sur les listes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Durabilité dans la mise en œuvre des programmes et des mécanismes de la Convention de 2003 au niveau national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Élargir la portée et l'étendue du programme de renforcement des capacités de la Convention de 2003 et trouver des moyens diversifiés et innovants pour le mettre en œuvre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et ses Objectifs de développement durable, par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Établissement de partenariats stratégiques avec des partenaires et réseaux institutionnels existants et nouveaux, y compris des ONG accréditées, des Centres de catégorie 2, des Chaires UNESCO, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4.b - Veuillez décrire comment le Secrétariat de la Convention de 2003 pourrait concrètement relever les défis que vous considérez comme étant les plus pertinents.

Merci de ne pas dépasser 500 mots

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

4.c - Veuillez indiquer ici tout défi supplémentaire que vous ne trouvez pas dans la liste ci-dessus et décrivez comment le Secrétariat de la Convention de 2003 pourrait y remédier.

Merci de ne pas dépasser 500 mots

--

*5.a - Quels sont les **Objectifs de développement durable** les plus pertinents que la Convention de 2003 devrait contribuer à atteindre au cours de la période 2022-2029 ?

Veuillez sélectionner au moins une réponse.

❖ ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
❖ ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
❖ ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
❖ ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
❖ ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
❖ ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
❖ ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
❖ ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
❖ ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
❖ ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
❖ ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
❖ ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables
❖ ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
❖ ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
❖ ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
❖ ODD16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
❖ ODD17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

*5.b. Veuillez indiquer les **cibles spécifiques** des Objectifs de développement durable que vous avez sélectionnées, qui pourraient être soutenues par les travaux de la Convention de 2003 :

Merci de ne pas dépasser 500 mots

*6.a - Comment les travaux menés dans le cadre de la Convention de 2003 peuvent-ils **soutenir la mise en œuvre par les États parties de l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses objectifs de développement durable** ?

Veuillez sélectionner jusqu'à 4 éléments dans la liste.

Veuillez sélectionner de 1 à 4 réponses

- ❖ Par la réalisation d'activités de renforcement des capacités et l'élaboration de matériels de renforcement des capacités liés au développement durable
- ❖ Par les mécanismes de coopération internationale prévus par la Convention de 2003, y compris l'inscription d'éléments sur les listes et l'assistance internationale
- ❖ Par des activités de sensibilisation et des outils de partage des connaissances (par exemple, [la boîte à outils sur le développement durable](#))
- ❖ Par le biais de plateformes web innovantes qui montrent le lien entre la Convention de 2003 et les Objectifs de développement durable (par exemple [Plongez dans le patrimoine culturel immatériel](#))
- ❖ Par des interventions sectorielles spécifiques, qui intègrent et utilisent la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (la santé, l'agriculture, l'éducation, l'environnement, etc.)
- ❖ Par une coopération intersectorielle et intrasectorielle avec d'autres secteurs et programmes de l'UNESCO

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

6.b - Si vous avez sélectionné le dernier point de la question précédente « Par une coopération intersectorielle et intrasectorielle avec d'autres secteurs et programmes de l'UNESCO », veuillez indiquer à quels programmes spécifiques vous faites référence.

Merci de ne pas dépasser 500 mots

6.c - Veuillez indiquer ici toute action/activité supplémentaire dans le cadre de la Convention de 2003, qui pourrait soutenir les Etats parties dans leur mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable :

Merci de ne pas dépasser 500 mots

*7.a – Quels sont les **domaines thématiques** sur lesquels la Convention de 2003 devrait travailler pendant la période 2022-2029 ?

Veuillez sélectionner jusqu'à 4 éléments dans la liste.

Veuillez sélectionner de 1 à 4 réponses.

- ❖ Le PCI et l'éducation
- ❖ Le PCI et les situations d'urgence
- ❖ Le PCI et la biodiversité
- ❖ Le PCI et le changement climatique
- ❖ Le PCI et les peuples autochtones, y compris les langues autochtones
- ❖ Le PCI et l'agriculture et/ou la sécurité alimentaire
- ❖ Le PCI et la santé
- ❖ Le PCI et les villes
- ❖ Le PCI et le tourisme
- ❖ Le PCI et la commercialisation
- ❖ Le PCI et la technologie numérique
- ❖ Le PCI et le genre
- ❖ Le PCI et la jeunesse

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

7.b - Veuillez indiquer ici un/des domaine(s) thématique(s) supplémentaire(s), en rapport avec les travaux de la Convention de 2003, que vous ne trouvez pas dans la liste ci-dessus :

Merci de ne pas dépasser 500 mots

*8.a Les travaux de la Convention de 2003 ont-ils un impact sur les deux **priorités globales de l'UNESCO, l'Afrique et l'égalité des genres** ?

Veuillez indiquer votre réponse pour ces deux priorités.

	Impact important	Impact moyen	Impact faible
Priorité Afrique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Priorité égalité des genres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

8.b - Comment la **priorité Afrique** pourrait-elle être davantage généralisée et intégrée dans les travaux de la Convention de 2003 au cours de la période 2022-2029 ?

Merci de ne pas dépasser 500 mots

8.c - Comment la **priorité égalité des genres** pourrait-elle être davantage généralisée et intégrée dans les travaux de la Convention de 2003 au cours de la période 2022-2029 ?

Merci de ne pas dépasser 500 mots

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

8.d - Quels sont les **autres groupes prioritaires** (par exemple la jeunesse, les peuples autochtones, les PEID, etc.) que les travaux de la Convention de 2003 devraient cibler au cours de la période 2022-2029 ? Veuillez expliquer pourquoi.

Merci de ne pas dépasser 500 mots

*9.a - Quels sont les **programmes et Conventions de l'UNESCO (au sein du Secteur de la culture)** les plus pertinents avec lesquels la Convention de 2003 devrait collaborer pour la période 2022-2029 ? Veuillez expliquer pourquoi.

Merci de ne pas dépasser 500 mots

*9.b - Quels sont les **programmes et Conventions de l'UNESCO (en dehors du Secteur de la culture)** les plus pertinents avec lesquels la Convention de 2003 devrait collaborer pour la période 2022-2029 ? Veuillez expliquer pourquoi.

Merci de ne pas dépasser 500 mots

*10.a - La Convention de 2003 travaille avec divers **partenaires et réseaux** institutionnels pour mettre en œuvre les mécanismes et les programmes de la Convention. Selon vous, quels sont les partenaires de mise en œuvre qui devraient être les plus activement impliqués dans les travaux de la Convention au cours de la période 2022-2029 ?

Veuillez sélectionner jusqu'à 4 éléments dans la liste.

Veuillez sélectionner de 1 à 4 réponses.

- ❖ Les institutions gouvernementales, y compris les Commissions nationales

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

- ❖ Les communautés et les institutions et structures dirigées par la communauté
- ❖ Les réseaux d'experts, y compris le [Réseau global de facilitateurs de l'UNESCO](#)
- ❖ Les ONG accréditées et la société civile
- ❖ Les Centres de catégorie 2
- ❖ Les Chaires UNESCO
- ❖ Les Universités
- ❖ Autres réseaux de l'UNESCO
- ❖ Autres Organisations intergouvernementales

10.b - Veuillez indiquer ici tout partenaire de mise en œuvre supplémentaire que vous ne trouvez pas dans la liste ci-dessus :

Merci de ne pas dépasser 500 mots

*11.a - Quelles **possibilités de financement** devraient être explorées afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour la Convention de 2003 au cours de la période 2022-2029 ?

Merci de ne pas dépasser 500 mots

11.b - Quelles autres suggestions avez-vous pour renforcer la mobilisation des ressources et le développement de partenariats pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 ?

Merci de ne pas dépasser 500 mots

12 - Vous pouvez nous faire part ici de tout commentaire supplémentaire concernant les orientations stratégiques et programmatiques de la Convention de 2003, en préparation de

La version WORD du questionnaire est uniquement réservée à des fins de consultation nationale. Les réponses finales de l'État partie doivent être soumises par le biais du questionnaire en ligne, disponible à l'adresse :

<https://survey.unesco.org/2020/index.php?r=survey/index&sid=194358&lang=fr>

la Stratégie à moyen terme 2022-2029 de l'UNESCO (41 C/4) et du futur Programme et Budget 2022-2025 (41 C/5).

Merci de ne pas dépasser 500 mots

Vous avez atteint la fin du questionnaire. Vous pouvez maintenant soumettre votre questionnaire (en cliquant sur "Envoyer", en bas de la page à droite).

Merci d'avoir complété ce questionnaire. La participation de votre pays dans ce processus de consultation et son soutien continu pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 sont hautement appréciés.

En cas de questions ou si vous avez besoin de plus de clarifications, n'hésitez pas à envoyer un courriel à ichmeetings@unesco.org.
